

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

MAIRIE D'ASQUINS



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-six, **le mardi 7 avril à 18 heures** s'est tenue une réunion du conseil municipal de la commune d'ASQUINS, dans la salle Paul Meunier de la mairie, convoqué par M. Philippe VEYSSIERE, maire.

Étaient présents : Philippe VEYSSIERE, Marc ROUSSEAU, Liberté BESLE, Luc LE-HUU, Agathe LODI, Clara TOMASINI, Josiane PETIT et Thomas LEROUX.

Excusés, donnant pouvoir : Simon CANE pouvoir à Marc ROUSSEAU, Anne-Lise DEHÉE pouvoir à Clara TOMASINI et Gaspard CHEMIN pouvoir à Liberté BESLE.

Secrétaire de séance : Clara TOMASINI.

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est validé.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) budget commune
- Affectation du résultat de fonctionnement budget commune
- Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- Subventions 2026 aux associations
- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026
- Présentation et vote du Budget Primitif (BP) 2026 budget commune
- Présentation et vote du Compte Financier Unique budget eau
- Affectation du résultat de fonctionnement budget eau
- Tarifs eau 2026-2027
- Fongibilité des crédits en M49 pour l'année 2026
- Présentation et vote du Budget Primitif (BP) 2026 budget eau
- Désignation des délégués appelés à siéger dans les commissions municipales
- Désignation des délégués au Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan, et au comité de bassin versant Cure-Yonne
- Désignation des référents forêt bois au Parc du Morvan
- Désignation des représentants à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (éditeur public de logiciels)
- Liste des dépenses à imputer au compte 6232 (fêtes et cérémonies)
- Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation des délégués à la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC)

- Désignation d'un régisseur suppléant pour la régie du camping
- Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY)
- Désignation des délégués aux Communes forestières Yonne
- Désignation des délégués à l'Office National des Forêts (ONF) et des garants aux affouages
- ONF : état d'assiette, dévolution et destination des coupes 2026
- Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan (CCAVM) : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie 2026
- CCAVM : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de signalisation routière horizontale et verticale et de signalétique patrimoniale et touristique 2026
- CCAVM : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien des dépendances 2026
- Ecole élémentaire de Vézelay : participation pour un séjour scolaire
- Tarifs affouages 2026/2027
- Travaux RD951 avenant n°1
- Travaux RD951 avenant n°2
- Questions diverses

1. PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BUDGET COMMUNE :

Il est indiqué que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Madame Liberté BESLE, 2^{ème} adjointe, présente le CFU 2025 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	606 618,00	0,00	546 230,70	0,00	1 152 848,70
Opérations exercice	377 579,07	502 423,75	188 756,58	118 534,20	566 335,65	620 957,95
Total	377 579,07	1 109 041,75	188 756,58	664 764,90	566 335,65	1 773 806,65
Résultat de clôture		731 462,68		476 008,32		1 207 471,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	276 575,00	0,00	276 575,00	0,00
Total cumulé	0,00	731 462,68	276 575,00	476 008,32	276 575,00	1 207 471,00
Résultat définitif		731 462,68		199 433,32		930 896,00

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Adopté à la majorité.

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique, le Conseil municipal constate que le CFU fait apparaître un excédent de 731 462,68€, il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	606 618,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	352 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	124 844,68
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	731 462,68
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	731 462,68
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	46 463,38
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	684 999,30
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

3. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 43.44%
- Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 66.00%
- Taxe d'habitation (TH) : 20.14%

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux 2025 reportés	Produits attendus 2026
TFPB	414 385	43.44%	182 274€
TFPNB	48 741	66.00%	32 406€
TH	224 828	20.14%	45 637€
		TOTAL	260 317€

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

4. SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose de procéder comme les années précédentes : allouer une somme à partager entre les associations asquinoises qui en font la demande, avec un bilan financier et un CR d'AG. Cette somme serait de 2 000 euros pour 2026.

Demandes de subventions reçues :

Associations Asquinoises :

- Vox Dumane
- Dojo zen de l'Avallonnais
- Chasquinoise
- Ultimate Production
- Vinyloff Records

Des associations extérieures ont également fait des demandes de subvention à la commune. Parmi elles, il est décidé d'attribuer

- 50 euros à l'ADIL89 (Agence départementale d'information sur le logement)
- 200 euros à La Parenthèse, que présente Liberté BESLE : une association avallonnaise proposant des lieux de rencontre en conditions neutres entre parents et enfants avec des éducateurs et bénévoles
- 100 euros à la Confrérie des Quatre Coteaux
- 100 euros pour Asquins-Montillot Football Club
- 400 euros aux Restos du coeur.

Monsieur le Maire propose également d'allouer 1000 euros de réserve, répartis par moitié (500 €) entre les associations asquinoises et les associations extérieures, qui seraient attribués pour des événements ponctuels sur présentation d'un dossier de financement.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

5. FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de

manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Adopté à la majorité.

6. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2026 BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 de la commune et rappelle qu'il est voté par chapitre.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 509 310.00€

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 181 671.08€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 639 499.07€

Les recettes d'investissement s'élèvent à 659 734.39€

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

7. PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET EAU :

Monsieur Marc ROUSSEAU, 1^{er} adjoint, présente le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'eau :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	30 845,38	0,00	21 628,68	0,00	52 474,06
Opérations exercice	31 969,90	53 790,39	19 337,43	7 893,39	51 307,33	61 683,78
Total	31 969,90	84 635,77	19 337,43	29 522,07	51 307,33	114 157,84
Résultat de clôture		52 665,87		10 184,64		62 850,51
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	52 665,87	0,00	10 184,64	0,00	62 850,51
Résultat définitif		52 665,87		10 184,64		62 850,51

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

POUR : 09
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Adopté à la majorité.

8. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET EAU :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique, le Conseil municipal constate que le CFU fait apparaître un excédent de 52 665,87€, il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	30 845,38
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	3 500,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	21 820,49
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	52 665,87
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	52 665,87
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	52 665,87
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

Clara TOMASINI déclare regretter que ces votes budgétaires ne soient pas expliqués au public dans la salle comme ils l'ont été aux membres du conseil municipal lors de la réunion de travail avec Mme CACOT, conseillère aux décideurs locaux au Trésor Public. M. le maire et Liberté BESLE proposent de préparer une présentation plus didactique l'année prochaine afin de rendre plus compréhensible les comptes du village.

9. TARIFS EAU 2026-2027 :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels (2025/2026) :
-abonnement : 46€ HT
-le m³ : 2.00€

Il explique que lors de l'étude du budget eau, il a été recommandé d'augmenter le tarif de l'eau afin de financer les investissements faits cette année sur les canalisations et les compteurs ainsi que les investissements à venir.

Luc LE HUU trouve peu opportun d'augmenter les tarifs de l'eau, qui est un bien de première nécessité. Liberté BESLE propose de réfléchir, pour les années suivantes, à une autre tarification de l'eau (par exemple avec les premiers mètres cubes gratuits). M. le Maire remarque que ce type de tarification, bien qu'intéressant, peut également avoir des effets pervers (par exemple en favorisant les résidences secondaires). Il est convenu que la commission eau préparera une réflexion sur cette question pour l'année prochaine. Pour l'heure, le prix de l'eau 2026 est mis au vote :

Vote pour une augmentation de 0.20€ le m³ :

POUR : 2

CONTRE : 9

ABSTENTION : 0

Vote pour une augmentation de 0.10€ le m³ :

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Les tarifs 2026/2027 seront les suivants :

-abonnement à 46€ HT

-le m³ à 2.10€

10. FONGIBILITE DES CREDITS EN M49 POUR L'ANNEE 2026 :

Monsieur le Maire informe qu'à compter de 2026, la possibilité de fongibilité de crédit introduite avec la M57 est étendue à tous les budgets en M4 dont la M49.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée délibérante d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

11. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2026 BUDGET EAU :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2026 de l'eau et rappelle qu'il est voté par chapitre.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 107 253.87€.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 80 338.00€.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

12. DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Eau, assainissement : Marc ROUSSEAU, Luc LE HUU et Anne-Lise DEHÉE

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Voirie, matériel, bâtiments, relation avec le personnel : Luc LE-HUU, Marc ROUSSEAU, Clara TOMASINI, Liberté BESLE, Simon CANE, Gaspard CHEMIN

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Adopté à la majorité

Camping : Marc ROUSSEAU, Clara TOMASINI (sur le logiciel informatique)

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Forêts, espaces communs, fleurissement, affouages : Anne-Lise DEHÉE, Clara Tomasini, Agathe LODI, Gaspard CHEMIN et Marc ROUSSEAU

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Comité des fêtes : Agathe LODI, Gaspard CHEMIN, Liberté BESLE, Thomas LEROUX

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Marché : Luc LE-HUU, Gaspard CHEMIN, Clara TOMASINI

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Budget : Philippe VEYSSIERE, Simon CANE, Liberté BESLE, Josiane PETIT

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Communication : Liberté BESLE, Anne-Lise DEHÉE, Agathe LODI, Clara TOMASINI

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Social et éducatif : Liberté BESLE, Agathe LODI et Gaspard CHEMIN

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

M. Le Maire annonce à cette occasion que la mobilisation citoyenne pour la défense de la classe de l'école de Vézelay a porté ses fruits et que la classe est maintenue pour cette année.

Appels d'offre : Simon CANE, Luc LE-HUU, Clara TOMASINI et Marc ROUSSEAU

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Coordination communale : Liberté BESLE et Philippe VEYSSIERE

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

13. DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN, ET AU COMITE DE BASSIN VERSANT CURE-YONNE :

Monsieur le Maire informe que la Commune doit être représentée au Comité syndical mixte du Parc naturel régional du Morvan et au Comité de bassin versant Cure-Yonne.

Il est proposé les délégués suivants au Comité syndical mixte du Parc naturel régional du Morvan et au Comité de bassin versant Cure-Yonne :

Titulaire : Anne-Lise DEHÉE
Suppléant : Clara TOMASINI

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

14. DESIGNATION DES REFERENTS FORET BOIS AU PARC DU MORVAN :

M. le maire propose de désigner comme référent forêt-bois :

- Titulaire : Clara TOMASINI
- Suppléant : Marc ROUSSEAU

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

15. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE DU SYNDICAT MIXTE AGEDI (EDITEUR PUBLIC DE LOGICIELS) :

Monsieur le Maire informe que chaque membre adhérent au Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Proposition :
-Titulaire : Philippe VEYSSIERE
-Suppléant : Liberté BESLE

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

16. LISTE DES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 (FETES ET CEREMONIES) :

Monsieur le Maire explique que les membres du conseil doivent désigner les dépenses à imputer au compte 6232 (fêtes et cérémonies).

Il précise que le budget 2026 prévoit une somme de 10 000€ sur cet article.

Il est proposé les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques : achat de fleurs, des apéritifs, des viennoiseries, des chocolats, des feux d'artifices, des spectacles, des concerts etc...
- Les dépenses liées aux cérémonies de mariage, d'inhumation.
- Les dépenses liées à la cérémonie des vœux du Maire.

- Les dépenses liées aux fêtes communales diverses (comme la Saint-Jacques).
- Les dépenses liées aux fêtes de fin d'année : repas, colis des aînés, chocolats etc...
- Les dépenses liées aux cérémonies à caractère officiel comme le 8 mai, le 14 juillet, le 11 novembre...

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

17. DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :

Monsieur le Maire explique qu'il a un délai de 2 mois après le renouvellement du conseil pour proposer 24 candidats afin de composer la Commission Communale des Impôts Directs.

Pour les communes de moins de 2000 habitants, la Directrice départementale des finances publiques désignera parmi les 24 candidats : 6 titulaires et 6 suppléants.

Proposition :

- Marc ROUSSEAU
- Liberté BESLE
- Clara TOMASINI
- Anne-Lise DEHÉE
- Agathe LODI
- Gaspard CHEMIN
- Luc LE-HUU
- Simon CANE
- Josiane PETIT
- Thomas LEROUX
- Jean-Pascal PICARD
- Vincent PICARD
- Mauricette ROUSSEAU
- Brigitte ROUSSEAU
- Brigitte ROBLIN
- Thierry BUSSET
- Françoise GAZEL CHARLIER
- Patrice MERCIER
- Serge FORGEARD
- Régis PERREAU
- Muriel LOOSFELT
- Nicole GODART
- Valentin MONTANET
- Jean-Pierre CLEROT

Un livret CCID 2026 sera envoyé à chaque candidat.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

18. DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE CHARGEE D'EVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) :

Proposition :
Titulaire : Simon CANE
Suppléant : Philippe VEYSSIERE

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

19. DESIGNATION D'UN REGISSEUR SUPPLEANT POUR LA REGIE DU CAMPING :

La personne contactée n'ayant pas donné suite, ce point est repoussé à un conseil municipal ultérieur.

20. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE (SDEY) :

Monsieur le Maire propose les délégués suivants au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne :

-Titulaire : Marc ROUSSEAU
-Suppléant : Luc LE-HUU

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

21. DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMUNES FORESTIERES YONNE :

Monsieur le Maire propose les délégués suivants à l'associations des Communes Forestières de l'Yonne :

-Titulaire : Anne-Lise DEHÉE
-Suppléant : Clara TOMASINI

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

22. DESIGNATION DES DELEGUES A L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF) ET DES GARANTS AUX AFFOUAGES :

Monsieur le Maire présente les délégués suivants à l'Office National des Forêts :

- Titulaire : Anne-Lise DEHÉE
- Suppléante : Clara TOMASINI

Pour les garants aux affouages :

- Philippe VEYSSIERE
- Marc ROUSSEAU
- Anne-Lise DEHEE
- Clara TOMASINI

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

23. ONF : ETAT D'ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES 2026 :

Les parcelles 28.2 et 22 sont concernées par les coupes proposées à l'état d'assiette 2026.

M. le maire explique que les deux parcelles concernées sont les peupliers de la Gravière (28.2), ainsi que les affouages (22). Il explique que le terme de "coupe rase" réfère seulement aux peupliers d'un diamètre supérieur à 35cm et que les aulnes et autres essences présentes resteront en place. Clara TOMASINI demande s'il existe une marge de discussion avec l'ONF sur les modalités de coupe afin de minimiser les dégâts sur la zone humide. M. le maire répond que cette vente est déjà actée mais qu'un rendez-vous pourra être pris avec Mme PICHON à l'ONF pour prévoir l'avenir de cette parcelle à la suite de la coupe.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

24. COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON VEZELAY MORVAN (CCAVM) : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE 2026 :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec la CCAVM pour la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie 2026.

- La commune se charge de :
 - définir la nature et la localisation des travaux
 - réaliser l'estimation du cout prévisionnel des travaux avec l'appui technique de la CCAVM.

- La CCAVM se voit confier les missions suivantes :
 - l'accompagnement technique du programme des travaux en lien avec la commune,
 - la rédaction des pièces du marché nécessaire à la réalisation de l'opération,
 - la gestion administrative du marché,
 - le suivi des travaux,
 - la réception des travaux avec avis conforme de la Commune.

Monsieur le Maire propose les travaux de voirie 2026 suivants :

- Carrefour chemin du Verger du Pain et rue de la Tuilerie, fraisage/rabotage, sciage, BBSG 0/10 (enrobé), mise à niveau de bouche à clé.
Coût prévisionnel : 2 274.33€ HT soit 2 729.20€ TTC.

- Grande rue en 3 sections :
 - 1^{ère} section : fraisage/rabotage, sciage, BBSG 0/10 (enrobé), mise à niveau de bouche à clé et regard.
Coût prévisionnel : 3 808.57€ HT soit 4 570.28€ TTC
 - 2^{ème} section : fraisage/rabotage, sciage, BBSG 0/10 (enrobé), mise à niveau de bouche à clé et regard.
Coût prévisionnel : 5 455.67€ HT soit 6 546.80€ TTC
 - 3^{ème} section : fraisage/rabotage, sciage, BBSG 0/10 (enrobé), mise à niveau de bouche à clé.
Coût prévisionnel : 1 299.72€ HT soit 1 559.66€ TTC

Soit pour ces travaux un total prévisionnel de 12 838.29€ HT soit 15 405.95€ TTC. Les prix unitaires pourraient être révisés trimestriellement chaque 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre, sur demande écrite du titulaire du marché ou du pouvoir adjudicateur (CCAVM).

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

25. CCAVM : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE ET VERTICALE ET DE SIGNALISATION PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE 2026 :

Monsieur le Maire présente la convention et évoque les travaux prévus pour 2026

- une modification de la signalétique sur la première écluse de la RD951 ;
- la mise en valeur de la zone protégée de la route des Chaumots.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

27. CCAVM : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES DEPENDANCES 2026 :

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit principalement de l'entretien des fossés.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

28. ECOLE ELEMENTAIRE DE VEZELAY : PARTICIPATION POUR UN SEJOUR SCOLAIRE :

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de l'école élémentaire Max-Pol FOUCHET de Vézelay concernant une classe de découverte les 4 et 5 mai 2026 au Futuroscope pour les classes de CP-CE1 et CM1- CM2.

Il est mentionné un coût total de ce voyage pour l'école qui s'élève à 2 540€ soit 195€ environ par élève. Une participation financière sera certainement demandée aux familles mais n'excédera pas 20€ pour que tous les enfants soient en mesure de participer au voyage.

Monsieur le Maire relève que 2 élèves asquinois sont concernés.
Il propose une subvention de 500€.

Thomas LEROUX juge ce montant excessif, le dîner organisé en faveur de l'école ayant déjà rapporté une belle somme.

Agathe LODI note que ce montant correspond au coût du voyage pour 2 élèves plus une aide supplémentaire, dans la lignée du soutien à l'école démontré ces dernières semaines.

POUR : 10
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité.

29. TARIFS AFFOUAGES 2026/2027 :

Monsieur le Maire rappelle que le tarif actuel 2025/2026 est de 4.50€ le stère.
Il propose de le fixer le tarif à 5€ le stère à partir de la période 2026/2027.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

30. TRAVAUX RD951 : DEVIS COMPLEMENTAIRE

Devis d'EUROVIA pour la réfection voirie entre le café et la supérette : 3 064.60€ HT soit 3 677.52€ TTC.

Travaux compris : mise à niveau d'ouvrages (bouche à clé) et la couche de roulement (fraisage ou rabotage de chaussée, nouvelle chaussée, plus-value enrobés colorés).

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

31. TRAVAUX RD951 : AVENANT

Avenant n°1 : 2 671.76€ HT soit 3 206.11€ TTC pour travaux supplémentaires (balises J4, Ellipse thermocollée 30km/h, changement tampon D400 sous voirie) par EUROVIA.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité.

32. QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rend compte de plaintes concernant l'emplacement du nouveau passage piéton sur la RD951 en cœur de village, car il est situé trop loin du carrefour où les habitants traversent naturellement après le pont. Il explique que cet emplacement est fixé par des normes précises et qu'il n'était pas légal de les placer plus près du pont, afin de ne pas gêner les véhicules qui tournent. Cependant d'autres solutions pourraient être envisagées par la commission voirie, comme la création d'une zone de rencontre à 20 km/h où les piétons auraient la priorité absolue dans l'ensemble de la zone. Le conseil pourrait décider ainsi d'aller un cran plus loin dans l'apaisement du trafic en cœur de village, si cette solution fait consensus.
- Monsieur Thomas LEROUX demande si les terre-pleins nouvellement créés sur la RD951 seront plantés. M. le maire répond que la nouvelle commission fleurissement pourra s'occuper des plantations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

La Secrétaire de séance :
Madame Clara TOMASINI



Le Maire :
Monsieur Philippe VEYSSIERE



Le Conseil municipal étant terminé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des interventions dans le public :

- Madame Marilyne LABARRIERE demande s'il existe un risque de suppression de poste à la crèche comme cela a été envisagé pour l'école de Vézelay. Liberté BESLE répond que la gestion de la crèche sera déléguée par la CCAVM, au niveau intercommunal donc, et qu'il n'y aura donc pas de risque de subir des décisions budgétaires prises au niveau national.
- Monsieur Thierry BUSSET demande qui paiera les frais de fonctionnement de la crèche. M. le Maire répond que ce sera la CCAVM, la commune mettant le bâtiment à disposition.
- Madame Marilyne LABARRIERE remarque que le nouveau parc à jeux est super, mais qu'il manque un toboggan. Philippe VEYSSIERE répond que l'ancien toboggan doit être réparé et ajouté à l'ensemble ou placé de l'autre côté du pont.
- Monsieur Jean-Pascal PICARD demande des précisions sur les produits de vente de bois attendus en 2026, notamment le cubage et le prix de vente demandé. M. le Maire répond qu'il va chercher l'information et la lui transmettre.
- Madame Chantal LEMIRE demande si Marcel JOUBLIN pourrait réouvrir l'approvisionnement en eau du cimetière. La réponse est oui. Elle demande si la sécurité du nouveau parc à jeux a été contrôlée. Réponse : pas encore, la procédure est en cours auprès de l'APAVE, mais il aurait été impossible d'en interdire l'accès aux enfants d'ici là, l'espace étant en extérieur et ouvert à tous.
- Monsieur Jean-Pascal PICARD demande des nouvelles de Sylvain DARNEAU, cantonnier. M. le Maire répond que son arrêt de travail est prolongé de trois mois.
- Madame Chantal LEMIRE demande quels sont les investissements prévus en 2026. M. le Maire répond qu'il s'agit du lancement de la microcrèche, de l'achèvement du 81 Grande Rue et des travaux de la salle des fêtes.
- Madame Annie PEROT demande si la restauration du pont est au programme. Pas encore, répond M. le maire. En 2026, il est prévu d'avancer d'abord sur un plan d'investissement et de financement ainsi qu'un phasage des travaux.

FIN 20H06.